

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 21 février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 15 février 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE BOUCHER Colette

Délibération 2022-013

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES FINANCIERES TARIFS SALLE EOLE (MORIEUX) POUR LES ASSOCIATIONS DE LAMBALLE-ARMOR APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2022
--

Les conditions générales de mise à disposition des salles ont été actualisées en 2021 au regard de la création en janvier 2019 de la commune nouvelle de Lamballe-Armor et de l'harmonisation des tarifs pour les particuliers, les associations hors communes et les entreprises.

Vu la délibération n°2021-067 du 5 juillet 2021 relative aux tarifs municipaux applicables aux 1^{er} septembre 2021 et au 1^{er} janvier 2022,

Considérant l'erreur dans le tableau des tarifs de la Salle Eole (Morieux) pour les associations de Lamballe-Armor,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs modifiés de location de la salle Eole (Morieux) pour les associations de Lamballe-Armor, applicables au 1^{er} janvier 2022,

Morieux	Salle EOLE	Location 1 jour	Location 2 jours
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète)	187 €	255 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle)	134 €	183 €
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète) avec cuisine	241 €	328 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle) avec cuisine	176 €	241 €

Ce tableau annule et remplace uniquement celui de la délibération n°2021-067 du 5 juillet 2021. Les autres tarifs et conditions restent inchangés.

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **28 FEV. 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 FEV. 2022**

De l'affichage le **28 FEV. 2022**

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET